Exemple n°1 de note de droits d'auteur (TVA non applicable)

- Pour les droits versés par une personne non soumise à l'obligation de retenue si l'auteur bénéficie de la franchise (si son chiffre d'affaires droits d'auteur inférieur à 42.600€)
- Pour les droits versés par une personne soumise à l'obligation de retenue de TVA à un auteur qui a usé de son droit de renonciation au dispositif de retenue et peut bénéficier de la franchise (si son chiffre d'affaires droits d'auteur inférieur à 42.600€).

Société:

A faire en deux exemplaires l'un pour votre client, l'autre pour votre comptabilité.

Nom Prénom (de l'auteur)

Adresse:		Adresse:
Note n°: (numérotation continue du 1er Janvier au 31 Décembre) Numéro d'adhérent Agessa: (pour les adhérents)		Date de la note
Date de livraison : Note de droits d'auteur selon nos accords du(date du contrat de cession ou de la commande).		
A déduire Ligne A	e: Intitulé de l'œuvre et références pour lesquelles des droits sont versés (éventuellement quantités livrées et prix unitaire) somme brute hors taxes	1000 €
Ligne B	CSG (2,4% sur 98,25% du brut) non déductible	23,58 €
Ligne C	CSG (5,1% sur 98,25% du brut) déductible	50,11 €
Ligne D	RDS (0,5% sur 98,25% du brut) non déductible	4,91 €
Ligne E	Cotisation Sécurité Sociale maladie = 1.05%	10,50 €
Ligne F	Cotisation Formation professionnelle = 0,35 %	3,50 €
Ligne G	TVA non applicable, art.293 B du Code des Impôts (art.5 de la loi n° 91-716 du 26 Juillet 1991)	
	Total retenues	92,60€
Ligne H	Montant net à régler Lignes A - (B+C+D+E+F)	907,40 €
	Net fiscal à déclarer : A - (C+E+F) = 935,89 €	

[«] Conditions de règlement conformes aux dispositions de l'article L.441-6 du Nouveau Code du commerce : 45 jours fin de mois ou au plus tard 60 jours à compter de la date d'émission de la présente note de droits d'auteur. Tout retard entraînera l'application des dispositions légales concernant les pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ».